Les prix pour *Up* (Région de Bruxelles-Capitale)





Les prix qui vous sont facturés sont constitués des parties suivantes : le prix pour l'électricité, le prix pour le gaz, la redevance fixe, les coûts d'électricité verte et le cas échéant de cogénération, les Coûts de Réseau électricité et gaz (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics. Les prix pour l'injection de l'électricité sont également repris sous le point 1. Ce prix vous sera crédité conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat.

ELECTRICITE: PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS					
NORMAL	Avril 2021				
Prix par kWh (c€/kWh)	7,848				
BIHORAIRE	Avril 2021				
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)	9,299				
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)	6,661				
EXCLUSIF NUIT	Avril 2021				
Prix par kWh (c€/kWh)	6,661				

INJECTION 4 ANS (8)
Avril 2021
4,230
Avril 2021
4,786
2,720

GAZ : PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS
Avril 2021
2,793

ABONNEMENT - REDEVANCE MENSUELLE POUR LES SERVICES UP

Redevance mensuelle (€/mois, contribution Recupel incl.)

20,49

COUTS ENERGIE VERTE (1) Région Bruxelles-Capitale 1,307 Coûts énergie verte (c€/kWh)

ELECTRICITE - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)										
	DISTRIBUTION								SUPPLEMENTS	
Gestionnaire du réseau de distribution	Normal	Bihoraire heures pleines	Bihoraire heures creuses	Exclusif nuit	Tarif gestion de données / Act. de mesure & comptage /	Terme de puissance mise à disposition			Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (3)
		picines	Terme fixe		<= 13 kVA	> 13 kVA			(0)	
Région de Bruxelles-Capitale	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)		(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	8,52	8,52	6,22	6,22	12,41	31,74	63,46	2,86	0,23306	0,35117

DROIT POUR LE FINANCEMENT OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC. MONTANTS INDEXÉS POUR 2021.					
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)				
<= 1,44 kVA > 1,44 et <= 6 kVA > 6 et <= 9,6 kVA > 9,6 et <= 13 kVA > 13 et <= 18 kVA > 18 et <= 36 kVA > 36 et <= 56 kVA > 56 kVA	0,00 12,34 19,75 24,68 37,03 49,37 98,74 160,45				

GAZ - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)											
	DISTRIBUTION								TRANSPORT SUPPLEMENTS		
Gestionnaire du réseau de distribution	0 - 5 0	T1 00 kWh/an	5 001 - 15	T2 60 000 kWh/an		Г3 00 000 kWh/an	•	r l'activité nptage	Coûts	Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (3)
de distribution	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Relevé annuel	Relevé mensuel	Fluxys (4)		
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	5,66	2,168	46,90	1,346	990,12	0,716	19,21	355,18	0,177	0,12073	0,06566

OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (Région Bruxelles-Capitale)					
Calibre du compteur	(€/an)				
6 ou 10 m³/heure(5) 6 ou 10 m³/heure(6) 16 m³/heure 25 m³/heure 40 m³/heure 65 m³/heure 100 m³/heure	3,34 11,62 28,17 69,55 139,25 348,04 483,95				
160 m³/heure	621.46 898.71				



FRAIS DE RAPPEL ET DE MISE EN DEMEURE (3) (7)				
	Montants applicables en			
	2021			
	€			
Frais de rappel	7,50 max (1er gratuit)			
Mise en demeure	15,00 max			

- (*) Pils valables pour tout contrat conclus entre is far april 2021 et le 30 april 202

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de "Up" : sources d'énergie renouvelables (100 %).

Conformément à l'Arrêté Ministériei du 30/33/2007 et l'articlé 4 de la Loi-programme du 27 avril 2007 (à partir du 1 er juillei 2009) les personnes suivantes ont droit au tarif social : les clients finals ou toute personnes ágées ou l'ayant-droit conservant par l'application de l'articlé 21, 52 de la loi du 1 er avril 1999 le droit à la majoration de rente, soit de la garantie de revenus aux personnes ágées (GRAPA), (ii) d'une allocation aux handicagés (aux partir de la garantie de revenus aux handicagés, (v) d'une allocation aux handicagés, (v) d'une allocation aux partir des aux personnes agées (q') d'une allocation aux personnes aux personnes aux personnes agées (q') d'une allocation aux personnes aux personnes aux personnes agées (q') d'une allocation aux personnes aux personnes agées (q') d'une allocation aux pe

